



desolidarisation d un pret

Par **mill**, le **17/12/2008** à **11:13**

bonjour

mon ami et moi avons contracté un pret travaux de 50000€ pour sa maison afin que l on puisse y vivre ensemble avec les enfants.seulemnt voila ca ne va plus et nous nous séparons avant meme d y avoir habiter elle en cour de travaux.comment puis je faire pour me désolidariser de ce credit qui est en cour de débloquage (seulement 10000euro)mon ami souhaite continuer un peu les travaux et donc debloqué encore 20000€.comment faire pour que ce credit ne soit plus qu a lui?? merci de me repondre

Par **Patricia**, le **17/12/2008** à **18:58**

Bonsoir,

Prenez dès que possible rendez-vous avec un responsable auprès de cet organisme financier pour lui signaler votre Séparation et vos intentions.

Selon les conditions du contrat de prêt que vous avez signé et qui vous a été consenti : le montant des mensualités à rembourser, et surtout les revenus de votre ami... (pourra t-il seul, continuer à le rembourser ? vous ne dites pas si vous êtes salariée)

Il vous conseillera précisément et pourra -si il est possible- modifier le bénéficiaire du prêt et les conditions de remboursement.

Votre présence à tous les deux est indispensable.

Cordialement

Par **mill**, le **18/12/2008** à **10:21**

merci bellabruna

oui nous sommes salariés tous les deux mais si il garde le pret seul son taux d endettement sera superieur a 33% a moins qu il puisse debloqué moins que ce qui etait prevu au départ comme tous n 'est pas débloqué .???

Par **Patricia**, le **18/12/2008** à **17:38**

Bonsoir,

Dans ce cas il est préférable, vivement conseillé, de ne débloquer évidemment que le montant nécessaire pour ne pas dépasser les 33 % d'endettement.

Voyez avec le responsable financier, ce que prévoit les clauses de votre contrat.

Telles qu'elles soient, il est de toutes façons indispensable de l'aviser de votre changement de situation familiale.

Cordialement